

Mairie de Silly le Long

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2020



L'EDITO



Depuis mars 2020, la situation n'a pas beaucoup évolué, le virus est toujours actif, l'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 16 février 2021. Le Président de la République vient d'annoncer de nouvelles mesures assouplissant les règles applicables à tous, mais le confinement reste en vigueur jusqu'à nouvelles décisions.

De plus en plus de personnes sont touchées par le virus dans notre commune, aussi il est important que les cas contacts respectent les recommandations (test, contrôle médical, isolement.) afin de ne pas risquer de contaminer l'entourage. De même, les enfants considérés cas contacts ne doivent pas retourner à l'école sans avoir au préalable réalisé un test et obtenu les résultats négatifs.

Compte tenu de la pandémie et des décrets promulgués par le Gouvernement, le fonctionnement de notre municipalité a été fortement perturbé cette année, j'ai personnellement dans ce contexte difficile et jusqu'au 25 mai bénéficié de pouvoirs exceptionnels pour assurer la gestion de notre commune.

Les tâches ont été nombreuses pour répondre aux exigences sanitaires et aux demandes des services de l'administration.

DU

Dans cette période, j'ai assuré la continuité de services : avec Andréa Araujo et Chantal Beugeard, le suivi de la comptabilité, de l'état civil, de la gestion du personnel (déclarations sociales, salaires.), avec Nicolas Corniquet le suivi de l'urbanisme, avec Jean-Paul Bourquin le suivi des travaux.

Le personnel communal a travaillé, durant cette période particulière, à l'entretien de notre commune, de l'école et au fonctionnement de la cantine ; il s'est adapté rapidement aux contraintes supplémentaires et je les en remercie.

Les membres du conseil municipal de notre commune ont été élus le 15 mars 2020, le décret publié au Journal officiel du 15 mai 2020 a fixé la date d'entrée en fonction des conseils municipaux au 18 mai. Conformément au texte, la première réunion s'est tenue le 25 mai afin d'élire le maire et les adjoints et mettre en place les commissions. J'ai personnellement été reconduit dans mes fonctions ; ont été élus adjoints au maire dans l'ordre : Nicolas CORNIQUET, Aurélie FAVERAUX et Jean-Paul BOURQUIN.

Par délégation, j'ai confié l'urbanisme à Nicolas Corniquet, les finances à Aurélie Faveraux, les travaux à Jean-Paul Bourquin.

MAIRE

Par ailleurs, j'ai également confié à Christian Courtat en tant que conseiller délégué la gestion du cimetière, de la cantine et de la salle multifonction ; à Vincent Bédier le suivi des affaires scolaires et du périscolaire.

Compte tenu de l'entrée en fonction tardive des Conseils Municipaux, les décisions à prendre ont été fortement retardées cette année. Dans ce contexte, la communication avec nos administrés (à l'exception de mon édito paru en avril) a été mise au second plan pour assumer les obligations et urgences.

Dès le 25 mai, le Conseil Municipal s'est mis au travail ; je l'ai récemment réuni le 23 novembre afin de définir notamment les priorités d'investissement de l'année 2021.

Malgré les difficultés rencontrées, soyez assurés que les engagements pris par l'équipe municipale pendant la campagne électorale, pour les six ans de mandat, seront tenus.

Prenez soin de vous, de votre entourage et respectez les modalités du confinement afin de protéger le personnel médical au bord de l'épuisement après neuf mois d'effort pour nous soigner et sauver des vies.

Je suis en mairie chaque jour et reste à votre disposition pour toute question.

Bien cordialement

Daniel Lefranc



Tout au long de ce bulletin, retrouvez plusieurs QR CODE rattachés aux sites utiles correspondants à chaque rubrique. Pour les utiliser ouvrez simplement l'application photo de votre smartphone et placez-le devant le QR CODE.

Travaux divers, sécurité à l'école et échangeur.

Personnel et entretien

Merci au personnel communal pour les nombreux travaux d'entretien effectués dans la commune.

Pour faciliter leur travail, il est demandé à chaque propriétaire de veiller à la taille des arbres, haies ou buissons qui empiètent sur le domaine public et qui peuvent également limiter l'accès des piétons sur les trottoirs.

Les limites de parcelles donnant sur les terres agricoles doivent également être entretenues et ne doivent pas accueillir de déchets verts.

Réfection du réseau d'eau & trottoirs

Les travaux de réfection du réseau d'eau potable et des trottoirs se terminent dans la rue de Saint Pathus ainsi que les travaux des eaux de pluie rue de la Procession.

Le Conseil Municipal entend pendant ce mandat, continuer les travaux de réfection de trottoirs sur l'ensemble du village, afin de permettre aux piétons de circuler avec plus de facilité et en toute sécurité.

Stationnement

Merci aux conducteurs de véhicules de respecter les emplacements de stationnement lorsque ceux-ci sont tracés en partie sur le trottoir, merci également de ne pas stationner sur les trottoirs, mettant ainsi les piétons en danger sur la route (la Gendarmerie est susceptible de dresser des procès-verbaux dans ce cas).

Poubelles

Pour une meilleure sécurité des piétons et pour l'image du village, il est impératif de rentrer les poubelles dans les propriétés après ramassage assuré par Veolia. La Communauté de Commune du Valois (qui reste propriétaire des poubelles) a émis un règlement qui rend obligatoire cette mesure et sanctionne le non-respect. Elle a demandé aux Maires des communes, détenteurs du pouvoir de Police, de prendre un arrêté en ce sens. L'arrêté est affiché, le règlement est disponible en mairie. Nous comptons sur le civisme de nos administrés et vous en remercions par avance.

https://www.ccpaysdevalois.fr/wpcontent/uploads/2019/10/REGLEMENT_COLLECTE_2019.pdf



Échangeur

L'échangeur de la nationale 2 est maintenant terminé, le contrôleur des routes, chargé de se prononcer sur les installations et la sécurité, a émis des réserves. Cela va retarder l'ouverture mais la DIR précise que l'ouverture provisoire devrait se faire en décembre prochain, avant une ouverture définitive après levée des réserves.

Dératisation

La commune fait procéder régulièrement à la dératisation du domaine public et des réseaux d'eaux usées par une société spécialisée, des particuliers nous signalent que des rats circulent malgré tout dans le village. Il est important que chaque propriétaire veille à l'entretien et à la dératisation sur son terrain afin d'éviter une prolifération des nuisibles. Merci à tous d'y porter attention.

Travaux

La commune de Le Plessis Belleville va débiter à partir du 15 janvier 2021 des travaux d'aménagement de la route de Paris (RD84) pour une durée de 09 mois.

Ces travaux vont nécessiter la neutralisation d'une voie entre le rond-point de la Bonne Rencontre (RN330) et le rond-point de Total (RD84).

La route de Paris sera donc mise en sens unique, les usagers pourront entrer dans la commune par cette voie.

Pour sortir de la commune, les usagers (voitures et poids lourds) devront emprunter la déviation par l'échangeur de Silly le Long ou prendre la rue Jean-Jacques Rousseau qui sera mise, elle aussi, en sens unique afin de faciliter l'accès sur la RN330.

Sécurité écoles

Des travaux ont été réalisés devant l'école afin de répondre à la sécurité de nos enfants et aux exigences de Vigipirate. Les barrières style SNCF posées en travers de la route ne répondaient pas à ces deux exigences et n'étaient plus conformes à la législation.



Rappels

Horaires autorisés pour travaux de bricolage et jardinage en extérieurs

Du lundi au vendredi : 9h – 12h et 13h30 – 19h30

Samedi : 9h – 12h et 15h – 19h

Dimanche et jours fériés : 10h – 12h

Déchets

La collecte des déchets verts s'est terminée le 19 novembre et reprendra au printemps 2021.

Le ramassage des déchets recyclés aura lieu les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021 et non les vendredis 25 décembre et 1^{er} janvier.

La collecte des sapins de Noël se fera la semaine du 4 au 8 janvier. Les sapins qui ne seront pas sortis pour la date prévue pourront être déposés à la déchetterie.

Gestion Cantine

Depuis la rentrée scolaire, la municipalité a mis en place un site de réservation via internet qui permet désormais à chaque parent de réserver, d'annuler et de régler les repas depuis son domicile.
<https://www.periscoweb.fr/Silly-le-Long/>



Ce site peut être ouvert depuis un téléphone portable ou un ordinateur, des difficultés sont quelquefois rencontrées avec le téléphone mobile, il est dans ce cas impératif d'utiliser un ordinateur. Pour une première connexion, il est nécessaire de vous rapprocher du secrétariat de mairie afin d'obtenir vos identifiants.

Le règlement de la cantine ainsi qu'une charte de bonne conduite sont en cours de rédaction. Ils seront consultables via ce site. Une des deux salles dédiées à la cantine a été agrandie afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'enfants et des distanciations liées à la pandémie.

LE MOT DES ASSOS

FETEZ SILLY

L'association FETEZ SILLY est depuis quelques mois inactive afin de respecter les gestes sanitaires pour se protéger de ce virus. A plusieurs reprises nous avons espéré pouvoir organiser la brocante, le 14 juillet, notre voyage annuel. En cette fin d'année nous devons annuler le LOTO, le spectacle de Noël pour les enfants et le réveillon de la Saint Sylvestre. Nous sommes déçus bien évidemment, mais préserver notre santé est primordiale.

En cette période sombre, pensez à égayer le village en décorant vos maisons pour Noël. Vous serez peut-être récompensés par Fêtez Silly.



Dans l'attente de pouvoir se retrouver en 2021 dans la joie et la bonne humeur.

Le bureau

L'Association pour la sauvegarde de l'Église Saint Pierre Saint Paul de Silly le Long

Comme les autres Associations, nous avons été dans l'obligation d'annuler cette année nos organisations, comme la marche dinatoire et la soirée moules frites.

En respectant les contraintes que nous connaissons, des travaux ont été réalisés à l'intérieur de l'Église, par notre Association et des entreprises, pour la rénovation des sols ; la sécurisation du clocher a été effectuée sous contrôle et financement de la Mairie.

La fin des travaux approche, il restera à effectuer quelques finitions et un grand nettoyage, la réouverture de notre Église est prévue pour le début de l'année 2021.

Des photos sur les travaux effectués figurent sur notre calendrier que nous vous proposons en cette fin d'année.

Amicalement

L'Association



Bibliothèque

Votre bibliothèque à Silly !

Joanna, Marie-Christine, Nathalie et Michèle vous attendent :

- Les mercredis de 14h30 à 17h30
- Les vendredis de 16h00 à 18h00

L'inscription est gratuite.

Jusqu'à nouvel ordre la bibliothèque est accessible uniquement sur rendez-vous.

Avec la bibliothèque de Silly, vous avez un choix de livres important en fond propre et un choix d'environ 300 livres renouvelés tous les 6 mois par la médiathèque départementale de l'Oise.

Vous y trouverez des romans, des policiers, des BD, des documentaires, DVD et CD pour adultes et enfants.

Nous avons mis en place le prêt de jeux de société pour enfants.

L'équipe de la bibliothèque

Tel : 03 44 88 31 21

Mail : bibliothèque.sillylelong@orange.fr

En cette période de Covid-19 masques obligatoires pour les adultes, gel à disposition à l'entrée de la bibliothèque.



Pour toutes questions ou renseignements concernant les associations n'hésitez pas à contacter la mairie.

LE MOT DES ASSOS (SUITE...)

AS SILLY LE LONG



Dans un contexte difficile, l'AS SILLY LE LONG : 200 personnes dont 70 enfants de moins de 13 ans, a repris ses activités en septembre 2020, en organisant deux demi-

journées portes ouvertes à destination des jeunes. Ces actions ont rencontré un très grand succès et ont permis d'enregistrer 22 nouveaux enfants en école de football.

N'hésitez pas à franchir la porte du stade avec vos enfants et laissez-les découvrir les activités physiques et le football pendant trois semaines sans engagement de licence.

Nous recherchons des enfants garçons et filles né(e)s en 2008 et 2009.

Contact : 06 45 49 95 68

Plus d'infos sur le club :



<https://www.facebook.com/SILLYFOOT/>

<https://as-silly.footeo.com/>

Cordialement

Sylvain CRUPELINCK



CLUB DE L'AMITIE

Le Covid-19 nous a malheureusement empêché de nous rencontrer comme à nos habitudes les 3^{èmes} jeudis de chaque mois, j'ai dû annuler toutes les manifestations que j'avais prévues pour cette première année en tant que Présidente du club, mais rien n'est perdu, j'ai pu tout reporter à l'année prochaine en espérant que le virus nous laissera tranquilles et surtout que vous soyez tous en bonne santé.

Le club de l'amitié est un lieu de rencontre pour les Sillicien(ne)s et pour les personnes des alentours.

Les adhérents se réunissent tous les 3^{èmes} jeudis de chaque mois, salle multifonction de Silly Le Long pour un goûter et des jeux.

Nous organisons des repas, des sorties etc.

Vous serez tous les bienvenus lorsque les mesures du confinement seront levées

Contact : Mme DARRAS Marie-Christine / 06 63 94 40 62 / mcdarras0131@orange.fr

Au plaisir de vous rencontrer

BONNES FÊTES



COLIS DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET NOËL DES ENFANTS



Cette année, dû à l'obligation du respect des règles sanitaires en vigueur, le spectacle de Noël est compromis et la remise des cadeaux aux enfants n'aura pas lieu dans la salle multifonction.

La commande des cadeaux a bien eu lieu et ceux-ci seront distribués aux enfants à l'école le vendredi 18 décembre après-midi avec la venue du père Noël.

L'époque que nous vivons nous amène à revoir notre mode de vie et à respecter les consignes sanitaires. Cette année pour la remise des colis de fin d'année destinés à nos aînés, nous viendrons vous livrer à votre domicile. La remise est prévue pour le vendredi 11 et le samedi 12 décembre.

Mesures COVID-19

En cette période votre mairie reste ouverte aux horaires habituels.

- Mardi, Mercredi, Vendredi 15h - 17h30
- Samedis pairs 9h30 - 11h30

Selon les dernières informations, les masques jetables ne doivent jamais être déposés dans la poubelle jaune mais dans la poubelle noire, dont le contenu sera incinéré et non recyclé.

Pendant le confinement une attestation de sortie est requise, vous pouvez la télécharger sur :



SCAN ME

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Ainsi que sur l'application "Tous Anti Covid"

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ PRUDENTS**

-  Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
-  Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
-  Se moucher dans un mouchoir à usage unique
-  Éviter de se toucher le visage
-  Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
-  Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Commémoration du 11 Novembre

En raison du protocole sanitaire actuel, un hommage à tous les soldats morts pour la France a eu lieu en accord avec les dispositions prises par la Préfète de l'Oise, le 11 novembre en comité restreint.

Monsieur le Maire a déposé une gerbe, accompagné de Monsieur Daniel GOSSET et de quelques élus, au pied du monument aux morts.



SCAN ME



Retrouvez toutes les dernières informations sur le site de la préfecture de l'Oise : WWW.oise.gouv.fr

Urbanisme

De Juin 2019 à Novembre 2020

Déclarations préalables de travaux acceptées

- Mr BEN HASSINE 55 grande rue : réfection de la toiture & pose de 4 velux (2 façade avant et 2 à l'arrière)
- Mr PREVOST 18 grande rue : pose de 3 velux
- Mr MUSET et Mme HABERER 5 rue des acacias : extension du garage
- Mr et Mme HADJ NACEUR 6 A rue de Senlis : murs de séparation
- Mr DEUIL 4 Rue Marcel Trumel : modification de la clôture et remplacement du portail et portillon
- Mme ORLANDO 13 rue st Jean : réfection toiture garage, remplacement d'un velux et ajout d'un second / habitation : remplacement fenêtres et porte d'entrée, ajout d'un velux et remplacement d'un existant
- Mme GERARD : 1 rue Buchet : ravalement façade et menuiseries et portail et portillon
- Mr GEBAUER et Mme DELAGNEAU 2C grande rue : mur de clôture
- Mr WIETKOWSKI 1 rue des abeilles : remplacement et agrandissement d'un velux
- Mr BARAST 1 Passage du puits : ravalement et remplacement et agrandissement des 3 velux existants
- Mr COURBALAY 52 grande rue : ravalement façade et réfection toiture
- Mr EL GUENDOZ 43 grande rue : extension
- Est PHS chemin d'Oissey : agrandissement de la serre existante
- Mr GAUGEZ 27 rue Victor Hugo : Clôture
- Mr NEVEU 19 rue des Moulins : appentis couvert
- Mr GEBAUER et Mme DELAGNEAU 2C grande rue : mur de clôture (coté grande rue et accès à la propriété)
- Mr FOFANA 3 impasse Jolivet : pose 10 panneaux photovoltaïques
- Mr VIREL : 1 bis chemin de la Procession : division en 2 lots
- Mme MARTIN 8 et 8Bis rue Marcel Trumel : division en 2 lots
- Mr DEBUT 14 rue saint Jean : clôture et portillon
- Mr ROUZE 76 grande rue : suppression de 3 tabatières remplacées par des fenêtres de toit
- Mr ROGOZARSKI 9 rue des Moulins : pergola

Permis de construire acceptés

- Mme FAVERAUX Aurélie 12 rue de St Pothus : réhabilitation d'une grange
- Mr et Mme GOSSET Thierry 1Bis rue des Anglais : maison individuelle
- Mr et Mme NEWMAN 24 rue St Jean : maison individuelle

Permis d'aménager acceptés

- Mme CAUCHOIS 24 Rue de St Pothus : division
- Mr GOSSET Daniel 9 rue de St Pothus : division

Permis de démolir acceptés

- Mr VIREL Jean 1Bis chemin de la Procession : démolition d'un bâtiment à usage industriel
- Mr et Mme EL MAHI 11 impasse de la Mare : démolition du garage
- Mme MARSY Justine 32 Rue de St Pothus : démolition partielle d'un bâtiment

**ARRETE MUNICIPAL PRESCRIVANT LE DENEIGEMENT
ET L'ENLEVEMENT DU VERGLAS**

Le Maire de la commune de Silly Le Long,

VU l'article L.2212-2 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales ; modifiée ;

VU le code de la route ;

VU le règlement sanitaire départemental et notamment son article 99-8 précisant que des arrêtés municipaux fixent les obligations spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige et de verglas ;

CONSIDERANT l'incapacité d'assurer seul la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques en raison des conditions climatiques en cas de neige et de verglas ;

CONSIDERANT que l'entretien des voies publiques et des trottoirs par temps de neige et de verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents ;

ARRETE

ARTICLE 1

Dans les temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoirs, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace de 1 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.

En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons

ARTICLE 2

En temps de gelée, il est interdit de sortir sur la rue les neiges ou les glaces provenant des cours, des jardins, de l'intérieur des propriétés. Il est également interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs et autres lieux de passage des piétons.

ARTICLE 3

En cas de difficultés ou d'impossibilité d'assurer le déneigement ou l'enlèvement du verglas, le propriétaire ou le locataire devra se rapprocher de la mairie.

ARTICLE 4

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivis conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 5

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de la justice administrative, le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6

Les autorités municipales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre municipal des arrêtés du Maire et affiché.

Fait à Silly Le Long, le 26 Novembre 2020

Daniel LEFRANC, Maire



